

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

Le dix-neuf mai deux mil seize à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERRE -Franck LEFEBVRE- Gisèle GARREAUD TAISNE - Yves WAYEMBERGE - Laurent HUTIN- Chantal MAILLY WAEYENBERGE - Jérôme MELI - Isabelle GALLOIS- Agnès PETYT POULET - Marie-Françoise DELLOUE-JETTE- Floriane THIELAIN - Julien LALAUX- Monique MILHEM HIBOUX- Logan RAMETTE

Absents excusés : Pascale BENGIN qui donne procuration à Annie PATTE
Christophe FERON qui donne procuration à Floriane THIELAIN
Raymond DENHEZ qui donne procuration à Isabelle GALLOIS

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 16 (19 pour les votes car 3 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H55**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. DEFINITION DES PRIORITES DANS LES INVESTISSEMENTS

Le Maire explique au conseil qu'il convient de définir les investissements à réaliser en 2016. Il rappelle que les crédits budgétaires ont été votés au Budget Primitif. Selon les décisions, un transfert de crédits sera nécessaire **SANS** modifier le montant du budget global.

Un tableau est distribué aux conseillers (ci-dessous) et ceux-ci acceptent, à l'unanimité, la réalisation des travaux projetés.

INVESTISSEMENTS	DETAILS	MONTANT HT	MONTANT TTC
VOIRIE	DESCAMPS-TRAVAUX VOIRIE	60 890,00 €	73 068,00 €
RUE PASTEUR + PAUL BERT	FEUX TRICOLORES	33 414,00 €	40 096,80 €
RD 960	TRAVAUX DE VOIRIE	5 020,00 €	6 024,00 €
PROGRAMME 9319	TOTAL VOIRIE	99 324,00 €	119 188,80 €
ATELIERS MUNICIPAUX	BAC DECANTATION-TOUCOURT	649,00 €	778,80 €
	BETON estimation	4 166,67 €	5 000,00 €
MISE AUX NORMES PMR	DE GRAEF -MAIRIE ECOLE MATERNELLE	1 884,45 €	2 261,34 €
	FRANCOIS-MAIRIE ECOLE MATERNELLE	5 178,15 €	6 213,78 €
	SANIEZ- ACCES HANDICAPES	3 850,00 €	4 620,00 €
STADE DIEME	DE GRAEF- VESTIAIRES FOOT	10 864,04 €	13 036,85 €
ECOLE MATERNELLE	ISOLATION EXTERIEURE avec option	16 564,28 €	19 877,14 €
ECOLE MATERNELLE	TOITURE COTE BIBLIOTHEQUE	12 764,17 €	15 317,00 €
CRECHE	GARREAUD-MENUISERIES	4 744,00 €	5 692,80 €
CLUB JAVELOTS	TRAVAUX ISOLATION+menuiseries	10 000,00 €	12 000,00 €
BOULISTES	AUVENT	5 000,00 €	6 000,00 €

PRESBYTERE	TOITURE	2 805,53 €	3 366,63 €
SALLE DU CHÂTEAU	LIMITEUR DE SON	3 333,33 €	4 000,00 €
PROGRAMME 9225	TOTAL BATIMENTS	81 803,61 €	98 164,33 €
JARDIN D'ENFANTS	MATERIELS	2 975,00 €	3 570,00 €
SALLE DE SPORTS M.BERNARD	AFFICHEUR ELECTRONIQUE	3 578,00 €	4 293,60 €
VOIRIE	PANNEAUX ET MIROIRS	1 666,67 €	2 000,00 €
ECOLE MATERNELLE	MEUBLES	2 250,00 €	2 700,00 €
ECOLE MATERNELLE	TABLEAU	533,33 €	640,00 €
MAIRIE	VITRINE	252,50 €	303,00 €
MAIRIE	ILLUMINATIONS	1 062,50 €	1 275,00 €
ECOLE PRIMAIRE	VIDEOPROJECTEURS	500,00 €	600,00 €
ATELIERS MUNICIPAUX	APPAREIL DE DESHERBAGE	4 166,67 €	5 000,00 €
PROGRAMME 9240	TOTAL MATERIELS	16 984,67 €	20 381,60 €

2. TRANSFERTS DE CREDITS

Afin de permettre la bonne exécution de la décision concernant les investissements et afin de régulariser une dépense de fonctionnement, le conseil décide de transférer des crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 6068	autres fournitures	- 690 €
Compte 7391172	dégrèvements THLV	+ 690 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2135 prog 9225	travaux de bâtiments	- 15 000 €
Compte 21571 prog 9240	acquisition matériels	+ 15 000 €

3. PROJET IMPLANTATION PARC EOLIEN DEHERIES-ELINCOURT-WALINCOURT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu la société Maïa Eolis qui a un projet de parc éolien sur les communes de Deheries, Elincourt et Walincourt-Selvigny. Notre commune serait concernée par un générateur.

Il conviendrait de se positionner sur un accord de principe.

Après délibération le conseil donne un accord de principe (16 POUR, 2 CONTRE et 1 Abstention) sous réserve que les impacts environnemental et paysager soient bien établis en prenant en compte la proximité du Moulin Brunet.

4. OUVERTURE JARDIN D'ENFANTS SEPTEMBRE 2016

Plusieurs fois le conseil a été invité à se positionner sur la faisabilité d'un jardin d'enfants à l'école maternelle dès la rentrée 2016. De façon à ce que le dossier soit parfaitement monté, il convient de prendre une délibération montrant fermement la volonté d'ouvrir ce type de structure dès septembre 2016. Le Maire rappelle que les responsables de l'enfance au Département sont venus visiter les locaux et qu'ils ont émis un avis favorable, que la gestion est confiée par convention à l'association des Familles Rurales de Walincourt-Selvigny.

Le conseil décide à l'unanimité que la structure « jardin d'enfants » ouvrira dès septembre 2016 dans les locaux de l'école maternelle, qu'elle accueillera les enfants nés en 2014 et que son financement est prévu au budget de l'année.

Le maire est autorisé à intervenir dans ce dossier autant qu'il conviendra.

5. JARDIN ET GARAGE PRESBYTERE

Depuis le décès du curé, le jardin et le garage du presbytère sont inoccupés. En ce qui concerne le jardin, celui-ci a été confié depuis mars à un ancien contrat aidé, Monsieur Thomas Champagne, qui l'a nettoyé et préparé à la culture. Il convient de définir les conditions de cette mise à disposition.

Le conseil, à l'unanimité, octroie la gratuité de ce jardin à Monsieur Thomas CHAMPAGNE pour l'année 2016, vu le travail effectué sur le terrain.

En ce qui concerne le garage, celui-ci pourrait être loué à un tiers.

Il conviendrait de définir le montant d'un loyer et les conditions du bail.

Le conseil, à l'unanimité, décide de fixer un loyer mensuel de 50 euros pour la location de ce garage. Les demandes des particuliers seront examinées par le maire et le garage octroyé par délibération.

6. RENOUELEMENT BAIL CAPENDU

Le bail locatif de Madame CAPENDU est arrivé à expiration depuis le 30 avril 2014 et il convient donc de le renouveler. Le loyer actuel est de **277.55 € par trimestre**

Le conseil décide de renouveler le bail sur une **durée de 6 ans (du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2020)** pour un **loyer trimestriel de 289 €** indexé sur l'indice de référence des loyers. Le nouveau loyer ayant été calculé comme suit : 277.55 € x (indice 2011 120.31/ indice 2016 125.26).

7. CANDIDATURE COMMISSION SECURITE

Madame DELLOUE demande à faire partie de la commission sécurité. Le conseil accepte sa candidature par 17 Voix POUR et 2 Abstentions..

8. PROJET UNIVERSITAIRE ETUDIANT

Des étudiants de l'université La Forêt de Cambrai ont un projet tutoré d'aménagement de l'aire de vie du campus universitaire. Ils projettent d'équiper l'aire de tables, de bancs, de poubelles et de cendriers. Pour ce faire ils sollicitent les communes du Cambrésis pour obtenir des fonds. Une plaque serait installée avec le nom des communes ayant participé au projet.

Le conseil, unanime, refuse cette demande en rappelant que les universités reçoivent des crédits annuels pour les diverses activités.

9. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des activités de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

LE POINT SUR LE PLU

Le maire explique au conseil que suite à la réunion publique qui s'est tenue à la salle du Château sur le projet de PLU, des remarques ont été formulées par certains habitants.

- 1- Un terrain situé ruelle des Fontainettes (section H 371) a été classé en zone non constructible semble-t-il par erreur. Il est demandé son reclassement en zone UA.
- 2- Au niveau de la zone industrielle, l'implantation du projet de déchetterie communautaire pose un problème au niveau d'un administré qui se trouve trop près des installations.

Une réunion a été organisée avec le SIAVED, la 4C et la commune pour trouver une solution sur cette implantation. Une nouvelle proposition consistant en une rotation de 90° de l'orientation de la parcelle semble trouver consensus.

Sur cette nouvelle implantation de la déchetterie, le bureau d'études VERDI signale qu'il faut être vigilant sur les réactions des institutions telles que la chambre d'agriculture ou la DDTM qui pourraient faire barrage au PLU en argumentant que la surface laissée à l'agriculture bien que n'étant pas diminuée (au contraire) serait inexploitable par manque de largeur (40 mètres).

Le Maire fait procéder au vote pour accepter cette implantation. Annie PATTE, directement concernée par la mesure, quitte la salle. Le nombre de votants passe à 17. Le conseil accepte à l'unanimité cette nouvelle disposition de l'implantation de la déchetterie. Annie PATTE revient dans la salle.

Le Maire propose de rester ferme et au terme de la procédure d'élaboration du PLU de ne pas hésiter à porter le dossier devant le tribunal administratif dans le cas d'un refus. Le conseil est d'accord avec le Maire.

En conséquence sur les 2 points évoqués en réunion publique, le bureau d'études devra revoir sa proposition de projet.

BUREAU DE POSTE

Le Maire a reçu le responsable départemental et la directrice du groupement de Caudry au sujet de l'avenir du bureau de Walincourt-Selvigny. La baisse des activités n'est pas sans retombées sur les services postaux et dès le 2^e semestre 2016, les horaires d'ouverture du bureau walincourtois seront restreints.

Il sera ouvert tous les jours de 14h à 16h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Le conseil prend acte de cette décision et précise qu'il regrette qu'une fois de plus le service de proximité en milieu rural soit durement touché.

DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS »

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le dispositif de participation citoyenne « voisins vigilants » a été présenté par la Brigade de Gendarmerie de Clary-Busigny à la population lors d'une réunion publique en date du 13 mai 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place sur la commune de Walincourt-Selvigny le dispositif de participation citoyenne « voisins vigilants », autorise le Maire à signer le protocole correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier et charge le maire de l'achat des panneaux afin de mettre en place ce protocole sur la commune.

POSTE DE POLICIER MUNICIPAL

Mr LALAUX demande ce qu'il est advenu de la décision du conseil d'ouvrir un poste de policier municipal. Le Maire répond que le poste est bien ouvert mais non pourvu. En effet, l'ASVP doit passer le concours en vue d'occuper le poste. Actuellement, aucun concours n'étant programmé, la procédure de recrutement est en attente.

PROJET DE SALLE DE SPORTS

Le maire explique que le bâtiment industriel (ex BRODIS), construit sur un terrain de 4896 m², est en vente au prix de 425.000€ (validé par la DGFiP en 2013).

Ce bâtiment pourrait être transformé en salle polyvalente à vocation sportive comme l'étude sommaire d'un architecte l'a démontré. Le montant des travaux serait d'environ 450.000 € + le revêtement de sol + les honoraires de bureau d'études de sols, si l'on veut le rendre conforme à la pratique officielle de tous les sports pratiqués dans le village.

Le conseil visitera le bâtiment le samedi 28 mai à 9h (sous réserve de l'acceptation de ce RV par l'agence immobilière).

Une proposition d'achat serait éventuellement faite lors de la prochaine réunion de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23h00

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,